

Nîmes 18/05/09

# « DEMANDEURS »

**Contact 123PRESTA** Frédéric FAGES  
contact@123presta.com

---

---

## Table des matières

|  |          |
|--|----------|
| <u>ARTICLE I - SERVICES 123 PRESTA.COM.....</u>                    | <u>3</u> |
| <u>ARTICLE II - INTERVENTION de 123PRESTA.COM.....</u>             | <u>3</u> |
| <u>ARTICLE III - OBLIGATION DU DEMANDEUR DE SERVICE.....</u>       | <u>4</u> |
| <u>ARTICLE IV - DIFFEREND - CONTENTIEUX.....</u>                   | <u>5</u> |
| <u>ARTICLE V - CONDITIONS TARIFAIRES – FRAIS DE CONNEXION.....</u> | <u>5</u> |
| <u>ARTICLE VI - FICHIERS INFORMATIQUES - ACCÈS.....</u>            | <u>5</u> |
| <u>ARTICLE VII - AVERTISSEMENT.....</u>                            | <u>6</u> |
| <u>ARTICLE VIII - ATTRIBUTION DE COMPETENCE.....</u>               | <u>6</u> |

---

**Les relations entre les parties sont organisées par les conditions générales ci-après.**

## ARTICLE I - SERVICES 123 PRESTA.COM

123PRESTA.COM est un site qui propose une aide à la recherche de PRESTATAIRES de services dans le domaine des NTIC.

123PRESTA.COM permet à tout DEMANDEUR d'émettre une demande de service dans le domaine des NTIC.

Le DEMANDEUR peut exprimer sa demande de service à partir du QUESTIONNAIRE mis en ligne par 123PRESTA.COM ou par la remise sur 123PRESTA.COM de son propre cahier des charges ou par l'utilisation du logiciel DOCALIS pour concevoir son cahier des charges.

En considération des réponses apportées au QUESTIONNAIRE ou du cahier des charges ou du cahier des charges DOCALIS qui lui est adressé, 123PRESTA s'oblige à rechercher et à présenter au DEMANDEUR un ou plusieurs PRESTATAIRE dans le champ de compétence de la demande de service formulée.

## ARTICLE II - INTERVENTION de 123PRESTA.COM

Dans un délai de 48 heures, 123PRESTA.COM s'oblige à porter à la connaissance d'un ou plusieurs PRESTATAIRES la demande formulée par le DEMANDEUR.

123PRESTA.COM ouvre au nom du DEMANDEUR un COMPTE DEMANDEUR.

Le COMPTE DEMANDEUR est confidentiel et réservé au seul DEMANDEUR auquel 123PRESTA.COM attribue un identifiant et un mot de passe. Cet identifiant et ce mot de passe sont personnels et confidentiels, ils sont incessibles et non transférables.

Pour des raisons techniques ou de sécurité et sous réserve d'un préavis de 48 heures, 123PRESTA.COM peut, à tout moment, changer le mot de passe et l'identifiant du DEMANDEUR. 123PRESTA.COM informera le DEMANDEUR de ce changement par e-mail ou télécopie.

La saisie de l'identifiant et du mot de passe font preuve de l'identité du DEMANDEUR. En conséquence, et quel qu'en soit l'auteur, le DEMANDEUR engage sa responsabilité au cas de manquement aux présentes conditions générales ainsi que pour tout dommage causé à 123PRESTA.COM, à ses contractants ou à des tiers.

Si un PRESTATAIRE s'estime apte à répondre à la demande de service formulée par le DEMANDEUR, 123PRESTA en avisera ce dernier sur son COMPTE DEMANDEUR dans un délai de 48 heures.

L'offre de service du (ou des) PRESTATAIRE à la demande formulée est portée à la connaissance du DEMANDEUR par 123PRESTA.

Par son COMPTE DEMANDEUR, le DEMANDEUR sera placé en relation directe avec le ou les PRESTATAIRES intéressés par sa demande de service.

123PRESTA.COM n'intervient pas dans les discussions contractuelles ou pré contractuelles engagées entre le DEMANDEUR et un (ou des) PRESTATAIRES sur le COMPTE DEMANDEUR.

---

A ce titre la responsabilité de 123PRESTA.COM ne saurait être recherchée aux cas d'offres non conformes, de ruptures des négociations, de litiges relatifs à la vente et/ou à la prestation de service offerte, à la livraison...

Si aucun PRESTATAIRE ne s'estime apte à répondre à la demande de service formulée par le DEMANDEUR, 123PRESTA en avisera ce dernier sur son COMPTE DEMANDEUR dans un délai de 48 heures.

LE DEMANDEUR pourra :

- soit renoncer à sa demande de prestation
- soit demander à 123PRESTA de renouveler son intercession
- soit modifier sa demande de services

## ARTICLE III - OBLIGATION DU DEMANDEUR DE SERVICE

Le DEMANDEUR s'oblige à donner tous éléments propres à son identification (nom, dénomination sociale, nom commercial, adresse de son siège social, téléphone, fax, adresse électronique...).

Il veillera sous sa seule responsabilité à ce que ses éléments d'identification soient toujours actualisés et procédera aux rectifications requises en intervenant directement sur les informations contenues dans la rubrique identification du QUESTIONNAIRE.

Le DEMANDEUR est seul responsable de la formulation de son cahier des charges ou des réponses apportées au QUESTIONNAIRE.

Sur son COMPTE DEMANDEUR, le DEMANDEUR pourra entrer en relation avec le ou les PRESTATAIRES intéressés par sa demande de service.

Le DEMANDEUR est libre de discuter l'offre de service du ou des PRESTATAIRES et de sélectionner LE PRESTATAIRE de son choix.

Son choix de PRESTATAIRE accompli, le DEMANDEUR s'oblige à remplir et valider le formulaire en ligne de commande de la prestation.

La validation du bon de commande constate et formalise l'accord entre le DEMANDEUR et le PRESTATAIRE aux conditions entre eux convenues.

Elle constate la bonne fin de l'intervention d'intercession de 123PRESTA.COM.

---

## ARTICLE IV – DIFFEREND - CONTENTIEUX

Dès la connaissance qu'il en a, et selon tout moyen confirmé par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de réception expédiée dans les trois jours de l'événement qui en est à l'origine, le DEMANDEUR s'engage à informer 123PRESTA.COM de tout litige né ou à naître qui résulterait de sa demande de services.

Le cas échéant, le DEMANDEUR qui serait à l'origine d'une réclamation ou d'une action en justice en relation avec sa demande de service et engagée à l'encontre de 123PRESTA.COM, s'engage à relever et garantir 123PRESTA.COM de toute condamnation qui pourrait être mise à la charge de cette dernière.

## ARTICLE V - CONDITIONS TARIFAIRES – FRAIS DE CONNEXION

Pour le DEMANDEUR, les prestations de 123PRESTA sont accomplies à titre gratuit.

Les coûts des consommations téléphoniques résultant de l'accès et de la consultation du site 123PRESTA.COM sont indépendants des services proposés par 123PRESTA.COM.

A ce titre, ils restent à la charge exclusive de celui qui consulte le site 123PRESTA.

Il en est de même de tout montant, redevance, abonnements, taxe ou autre moyen de rémunération pouvant être éventuellement demandés par les prestataires de services en ligne accessibles à partir de 123PRESTA.COM.

Des services complémentaires sont payants : [Voir grille sur le site Internet.](#)

## ARTICLE VI - FICHIERS INFORMATIQUES - ACCÈS

LE DEMANDEUR accepte que 123PRESTA.COM déclaré auprès de la commission nationale informatique et liberté pour le traitement de ses fichiers de gestion des clients et de gestion et de suivie des comptes clients, procède au traitement informatisé des informations qu'il fournit dans le respect des dispositions de la loi n° 78-dix-sept du 6 janvier 1978 et des autres textes législatifs et réglementaires subséquents.

LE DEMANDEUR dispose, dans les conditions de la loi, d'un droit d'accès, d'information et de rectification pour les renseignements le concernant dans les fichiers de 123PRESTA.COM.

---

## ARTICLE VII - AVERTISSEMENT

Il est connu et admis que le réseau Internet peut présenter des capacités de transmission inégales et que nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.

Notamment, il est connu et admis qu'à certaines périodes de la journée l'accès à l'Internet peut être saturé.

En conséquence, 123PRESTA.COM ne peut en aucun cas être tenu responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur le réseau... et plus généralement de toute difficulté d'accès au site 123PRESTA.COM.

Sans qu'il puisse en être fait reproche à 123PRESTA.COM, le site pourra être momentanément inaccessible au public pour les besoins de son actualisation, de sa maintenance ou de sa remise en forme.

Sauf contrainte technique indépendante de sa volonté, 123PRESTA.COM s'efforcera de procéder à toute intervention technique de telle sorte que sa diffusion au public soit le plus faiblement et temporairement affectée.

## ARTICLE VIII - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le contrat est soumis à la loi française.

Préalablement à tout contentieux, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable à leur différend.

Faute d'y parvenir, les parties soumettront leur litige au Tribunal de MONTPELLIER.